Réunion au siège social à Puymoyen
P.V. n° 4

Président : M. GOUGNARD.
Excusés : MM. BLONDY - CHAUVIN – LACOUR – LALANNE - ROSSIGNOL.
Administratifs : MM. MOUTHAUD – LE MIGNOT.

*****

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FOOTBALL-ENTREPRISE

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FOOTBALL ENTREPRISE
SAISON 2023/2024

23 Engagés

Semaine 4	1er Tour	7	matches avec	14	clubs			
Semaine 6	1/8èmes de Finale	8	matches avec	7	clubs	+	9	entrants
Semaine 13	1/4 de Finale	4	matches avec	8	clubs			
Semaine 18	1/2 Finales	2	matches avec	4	clubs			
Samedi 15 juin 2024	**FINALE**	1	match avec	2	clubs			
				23	**engagés**			

Calendrier du 1er Tour :

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé lors de la **semaine 4 (du lundi 22 au samedi 27 janvier 2024 au plus tard).**
Les clubs opposés doivent se contacter afin de communiquer rapidement à la Ligue la date, le lieu et l'horaire de chaque rencontre comme mentionné ci-après :

- **à 15H00** pour les clubs ne disposant pas d'un éclairage classé
- **à 20H00** pour les clubs pouvant accueillir une rencontre en nocturne grâce à un éclairage classé E1 à E5
- **à 14H30** sur la période du 15 Novembre au 15 Février.

En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongations**).

Les arbitres et les arbitres-assistants seront désignés par la **C.D. Arbitrage de la Gironde**.
Les frais d'arbitrage seront à la charge des deux clubs (par moitié et **réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si ce club ne peut proposer de terrain de repli, la rencontre est automatiquement inversée.
A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport au championnat régional ou départemental.

LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat.
Toutefois :
- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F.
- le nombre de joueurs titulaires d'une licence de Football Entreprise et d'une licence Libre, Foot Loisir ou de Futsal pouvant être inscrit sur la feuille de match de Coupe Nouvelle-Aquitaine de Football Entreprise est limité à **4** sur l'ensemble de l'épreuve.

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux de la Fédération et 24.A des règlements de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match sur toute la compétition.
Les clubs peuvent faire figurer **14** joueurs maximum sur la feuille de match durant toute l'épreuve.
Les joueurs étant sous contrat Professionnel ou Fédéral ne peuvent pas participer à une rencontre de cette épreuve.
La règlementation de l'Exclusion Temporaire reprise à l'annexe 3 des RG de la LFNA est applicable sur toute la compétition.

NOTE AUX CLUBS

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** **afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant**.

27735536 : Sporting Club L.C.S. / F.C. Groupe Pichet
27735537 : F.C. Veynat / Amateur F.C. Aquitain
27735538 : R.H.S. Sports / Avia C. Bordeaux
27735539 : C.G.I. Bordeaux F.C. / C.A. Sécurité Sociale
27735540 : Dassault Bordeaux Sports / Bordaleko Euskal Etxea Futbol
27735541 : Union Bordeaux Métropole / Bouygues Telecom F. Mérignac
27735542 : A.S. de l'Institut Bergonié / Racing Club Daxap

Clubs exempts du 1er tour :

- **5** clubs qualifiés en Coupe Nationale Foot-Entreprise :
  - F.C. Le Bon Jouet, F.C. Bordeaux Deals, F.C. P.2.M., A.S. Campus Thalès Bordeaux, Centre Hospitalier Sp. Talence.
- **4** clubs selon leur parcours en CNA Foot-Entreprise en 2022/2023 :
  - A.S. Michelin Bassens, A.S. Sud-Ouest Auto, F.C. Espace Foot, F.C. Speedauto.

Le Président,
Alexandre GOUGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 15/01/2024 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.